

IDENTITE PATIENT

date de prescription :

**Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTION EXONERANTE COVID-19)**

ACTE D'EDUCATION PRESENTIEL INFIRMIERE DOMICILE

Acte AMI 5.8 de surveillance clinique de prévention pour un patient à la suite d'une consultation pour épisode de décompensation d'une bronchopathie chronique obstructive (BPCO) suite à suspicion covid-19.

- NOMBRE D'ACTES
- FREQUENCE

Acte AMI 5,8 est cumulable à taux plein en dérogation de l'article 11B de la NGAP.

ACTE INFIRMIER DE SUIVI PAR TELEPHONE

Surveillance à domicile du patient par télésuivi. Le télésuivi infirmier est réalisé préférentiellement par vidéotransmission avec le patient, ou par téléphone si les équipements du patient et de l'infirmier ne le permettent pas.

- NOMBRE D'ACTES
- FREQUENCE

SIGNATURE PRESCRIPTEUR